

Date de convocation :
24 mai 2022

L'an deux mil vingt deux et le deux juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de André MELLIER, Maire

Présents : Mrs. CAIADO Victor, DUPRE Éric, DUTHUILLE Jean-Pierre, HINCELIN Philippe, LINARD Quentin, LOILLIER Isabelle, TENDART Lionel

Excusé : Mrs CALAMY Romain (pouvoir à MELLIER André), LARUE Aurore, MELIS Séverine

Absent :

Secrétaire de séance : M. HINCELIN Philippe

Le PV du Conseil municipal du 14 avril 2022 est accepté à l'unanimité.

Début de séance :

- ✓ Le permis de construire d'un habitant est présenté au conseil. Celui-ci prévoit la construction d'une habitation au bout de la rue de Vouciennes. Est amenée la question de la légalité du projet dans le cadre du PLUi, qui est à discuter lors de cette séance.

Suivant l'ordre du jour :

➤ **PLUi – DIAGNOSTIC FONCIER**

Monsieur le maire ouvre le débat sur le diagnostic foncier, prévu dans le cadre de l'élaboration du PLUi par la Communauté de communes.

Les cartes réalisées par l'Agence d'Urbanisme de Chalons sont présentées au conseil et étudiées point par point. Le compte-rendu de cette discussion, consignée en Annexe, sera présenté lors de la réunion conjointe avec la commune de Vésigneul-sur-Marne du mardi 07 juin 2022. Monsieur le Maire enjoint Mesdames et Messieurs les conseillers à y participer. Par ailleurs, une réunion avec l'Agence d'Urbanisme de Chalons se tiendra le 9 juin 2022 au siège de la CCMC.

➤ **SPL XDEMAT – REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL : DELIBERATION 2498**

En vue de l'Assemblée Générale de SPL XDemat, programmée le 28 juin 2022, les collectivités adhérentes sont amenées à délibérer sur la répartition du capital social.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :

- le Département de l'Aube : 6 562 actions soit 51,11 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 766 actions soit 5,97 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 298 actions soit 2,32 % du capital social,
- le Département de la Marne : 566 actions soit 4,41 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 276 actions soit 2,15 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 394 actions soit 3,07 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 515 actions soit 4,01 % du capital social,
- le Département des Vosges : 381 actions soit 2,97 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 080 actions soit 23,99 % du capital social, conformément à la liste des actionnaires annexée à la présente ;

et donne pouvoir au représentant de la collectivité/du groupement de collectivités à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

➤ **BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE : DELIBERATION 2499**

Suite au décès de Monsieur BREMONT Jean-Luc, il convient de désigner un nouveau membre pour le remplacer au sein de l'Association Foncière de Vitry-la-Ville.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame HENRY Mireille, agricultrice à Vésigneul-sur-Marne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.

➤ **ABRI DE LA SALLE DES FÊTES**

A l'issue de la réunion du 14 avril 2022, le conseil municipal s'était montré favorable à la construction d'un mur maçonné pour l'abri de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire présente les devis pour la réalisation de ce mur, qui s'élèvent à un montant total de 4842,49 €.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour ces travaux.

Il est précisé qu'il conviendra par ailleurs de rénover le mur extérieur de la salle des fêtes, qui est dégradé.

➤ **CIMETIERE – TRAVAUX DE CREATION D'EMPLACEMENT**

Les caves-urnes du cimetière ont actuellement une dimension finie de 1 mètre par 1 mètre. Sur le côté droit, où une allée a été réalisée en aout 2021, la largeur disponible est de 1,52 mètre. Afin de créer de nouveaux emplacements, Monsieur le Maire présente au conseil trois solutions :

1. Découpe des enrobées et modification des pavés afin de créer des emplacements de 0,80 mètre sur 0,80 mètre, pour un coût de 1600 €.
2. Modifier le règlement du cimetière afin d'autoriser la pose d'une cave-urne de 0,72 mètre par 0,72 mètre et d'une semelle de 0,75 mètre par 0,75 mètre.
3. Conserver les dimensions actuelles en 1 mètre par 1 mètre, au risque de perdre les 0,52 mètres restants.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, opte pour la solution numéro 2.

Est également évoqué la question du jardin du souvenir, qui en l'état permet une simple dispersion des cendres. Une solution alternative consisterait à créer des caves-urnes pour permettre l'enfouissement de celles-ci.

➤ **NOUVEAUX STATUTS DE LA CCMC : DELIBERATION 2500**

Conséquemment au changement de statuts de la CCMC, Monsieur le Maire informe le conseil que les communes sont invitées à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité ces nouveaux statuts.

➤ **RENOVATION LOGEMENT 7 RUE DE CHAMPAGNE – DEMANDES DE SUBVENTIONS : DELIBERATION 2501**

En vue de réaliser les travaux de rénovation du logement au 7 rue de Champagne, Monsieur le Maire demande autorisation au conseil de réaliser les demandes de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

○ **TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE CHAMPAGNE**

Des travaux de voirie vont être réalisés rue de Champagne, à compter du 30 août. La durée des travaux est estimée à quatre jours. Il est prévu que l'axe centrale soit retiré.

○ **LOGEMENT DU 7 RUE DE CHAMPAGNE**

Suite à l'entretien du 31 mai avec des agents de la Région Grand Est, Monsieur le Maire évoque la possibilité, dans le cadre des travaux, de changer le mode de chauffage des logements et de la mairie. Cela pourrait faire l'objet d'une demande de subvention spécifique. L'étude thermique, qui est à réaliser dans le cadre de cette demande – et qui sera elle-même subventionnée, devrait apporter des éléments sur les différentes solutions existantes.

○ **ARTOPIA**

Il est fait note de l'intervention régulière de la société ARTOPIA pour arroser, tel que prévu dans leurs prestations. Aussi, des arbustes défectueux ont été remplacés ce jeudi 02 juin par deux ifs.

○ **FRESQUE**

Monsieur DUTHUILLE interpelle Monsieur le Maire sur le sujet de la fresque, évoquée lors du conseil du 03 mars 2022. Des éléments légaux, qui viendront préciser le type de dossier à constituer, lui seront présentés.

Levée de la séance à 20h43.